

LE TASER REVIENT DANS LES DÉBATS POLITIQUES DE LA CAPITALE

Lausanne et région, page 20



CONCERTS À YVERDON POUR FÊTER LES 20 ANS DE L'AMALGAME

Nord vaudois - Broye, page 22



Vaud & régions

**Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte**

Grand Conseil

La vente à l'emporter d'alcool interdite dès 21 h

Après un débat nourri, les députés se sont ralliés à la proposition du Conseil d'Etat. Elle vise à éviter l'alcoolisation massive des jeunes

Isabelle Biolley

Un débat homérique. Avec pas mal de confusion, de stratégie et de rebondissements pour finalement revenir pratiquement à la proposition du Conseil d'Etat.

Pour éviter la biture express des jeunes, la vente à l'emporter d'alcool fort et de bière sera interdite dans tout le canton de 21 h à 6 h du matin. Les Communes pourront l'interdire dès 20 h si elles le désirent. Le gouvernement proposait 20 h partout.

Mais, pour en arriver là, il a fallu près de quatre heures de discussions en première lecture, essentiellement sur la pertinence de l'interdiction et les types d'alcools concernés.

Liberté et santé publique

Jérôme Christen (Vaud Libre) s'est battu contre toute restriction jugée «liberticide». Une position qui a trouvé écho auprès de la majorité des députés UDC et, par moments, auprès d'une bonne partie des libéraux-radicaux. A l'image de Pierrette Roulet-Grin: «Nous soignons ici une plaie lausannoise avec un sparadrap qui couvre tout le canton! La capitale peut soigner son mal en limitant elle-même les heures de vente d'alcool à l'emporter.»

Face à eux les socialistes, le groupe La Gauche, une bonne partie des Verts, mais aussi des municipaux ou des personnes engagées dans la prévention, favorables à une interdiction étendue à tous les alcools, à l'image de la municipale PLR d'Yverdon Gloria Capt. Ou encore la municipale socialiste de Renens et assistante sociale Myriam Romano-Malagrifa, pour qui l'accès et le prix des alcools sont déterminants dans la consommation massive des jeunes.

Le débat a pris une dimension kafkaïenne après que Stéphane Montangero a proposé, pour simplifier la tâche des Communes qui autorisent des ventes nocturnes en fin d'année, de leur permettre d'accorder des dérogations à l'interdiction de la vente à l'emporter au maximum quatre fois par année. Le syndic de Montreux, Laurent Wehrli, a souhaité que le nombre de dérogations ne soit pas limité afin de tenir compte des marchés de Noël qui durent un mois. Le syndic de Gland, Gérald Cretegnny, a demandé que l'on retire la mention aux ventes nocturnes afin de permettre des déroga-

Sauf le vin

Entre ces deux groupes, les partisans de la solution «équilibrée» du Conseil d'Etat, qui exclut le vin de cette prohibition. Les différentes études montreraient que c'est avec les alcools forts que les jeunes s'alcoolisent massivement et rapidement. Le président du groupe PLR, Jean-Marie Surer, propose d'exclure, pour la même raison, la bière.



Assidus
Les élus ont longuement débattu de la proposition du Conseil d'Etat.
ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

«Il n'y a pas de bons et de mauvais alcools, rétorque le président des socialistes, Stéphane Montangero. Avec cinq canettes de bière, un jeune de 70 kg peut mettre sa santé en danger. L'alcool fort est certes le plus répandu chez les 15-19 ans selon les études, mais la bière vient en tête pour tous les autres jeunes.»

Au vote, grâce à la voix du président Jacques Nicolet, la bière ne sera pas exclue de l'interdiction, le vin si, comme le préconise le Conseil d'Etat. Le plénum s'est ensuite rapidement rallié au compromis proposé par le syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, sur l'heure du début de l'interdiction.

Le débat a pris une dimension kafkaïenne après que Stéphane Montangero a proposé, pour simplifier la tâche des Communes qui autorisent des ventes nocturnes en fin d'année, de leur permettre d'accorder des dérogations à l'interdiction de la vente à l'emporter au maximum quatre fois par année. Le syndic de Montreux, Laurent Wehrli, a souhaité que le nombre de dérogations ne soit pas limité afin de tenir compte des marchés de Noël qui durent un mois. Le syndic de Gland, Gérald Cretegnny, a demandé que l'on retire la mention aux ventes nocturnes afin de permettre des déroga-

tions pour d'autres manifestations communales.

Dérogations à gogo!

Les votes successifs de ces amendements, qui se sont déroulés dans une ambiance survoltée, ont abouti à une formulation qui permettait aux Communes de déroger à l'inter-

Vin autorisé? «Aberrant!»

● Le vin, un alcool comme les autres? Hors du Grand Conseil, la question de savoir s'il faut associer ce breuvage à la bière et aux alcools forts pour en interdire la vente à l'emporter dès 21 h cristallise aussi les réactions.

Directeur de l'Office des vins vaudois, Nicolas Joss se réjouit de cette distinction et du respect opéré envers les producteurs. «Il ne s'agit pas d'autoriser la vente à l'emporter de vin parce que la viticulture est une branche économique importante, mais il s'agit de cibler les produits réellement consommés pour les bitures», estime-t-il. Selon lui, même s'il existe des situations particulières, les jeunes préfèrent chercher l'ivresse par la bière et les alcools forts.

diction 365 jours par an! Philippe Leuba a pris la parole pour demander aux députés de faire preuve de sagesse. Stéphane Montangero et Laurent Wehrli ont retiré leurs amendements pour sauver la révision. Le débat se poursuivra mardi.

A noter que, même si au niveau fédéral l'interdiction de la vente

d'alcool à l'emporter devrait bientôt être fixée à 22 h, rien n'empêche un Canton d'être plus restrictif. Par ailleurs, par souci d'ordre public, les CFF ont adapté dans certaines gares les horaires de vente d'alcools aux pratiques communales (20 h à Lausanne) et cantonale (21 h à Genève).

Cap crucial pour le plus ancien parc éolien

Lancé il y a dix ans, le projet des éoliennes de la vallée de Joux atteint une étape décisive. Son sort est entre les mains du Conseil fédéral, tandis que les écologistes prévoient de faire opposition

C'est le plus ancien projet éolien du canton. Et même si ses concepteurs gardent espoir et parlent d'un premier coup de pioche pour 2017 - contre 2016 en février dernier -, le projet d'installation de sept éoliennes dans ce dernier alpage de la vallée de Joux avant la frontière française n'est pas encore assuré. Mardi était mis à l'enquête le plan partiel d'affectation, dans une version modifiée avec les années, qui table sur des éoliennes dernier cri, hautes de 206,5 m au sommet de la pale, capables de fournir 60 millions de kWh, soit plus que toute la consommation de la Vallée. Des radars doivent également arrêter les hélices à l'approche des oiseaux migrateurs.

La Société électrique de la vallée de Joux et la Commune du Chenit doivent toutefois s'attendre à l'opposition de Pro Natura, qui dénonce une atteinte à l'intégrité du paysage. Le secteur est en effet classé à l'inventaire fédéral des paysages (IFP). «Il doit être préservé, dans l'intérêt des gens et de la nature, de toute pression ou activité économique. Y placer des activités industrielles n'est pas compatible», invoque Michel Bongard, secrétaire de la section vaudoise.

De son côté le Canton a justement demandé, mardi, la modification du périmètre protégé à la Confédération. C'est elle qui devra trancher. L'idée du département de Jacqueline de Quattro est de compenser le terrain par une zone «qualitative» à trouver au sein du même périmètre. **E.L.B.**

PUBLICITÉ

Läckerli Huus a tout ce qu'il faut pour un petit café entre amis.

Vächerli Huus
BASLER ORIGINAL

SAVOUREZ L'INSTANT. SAVOUREZ L'ORIGINAL.